

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 NOVEMBRE 2020, 19 H.

Lundi, le 16 novembre 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue **avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé)**, lundi, le 16^e jour de novembre 2020, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Terrains – Rue Mercier – Promesse de vente – Autorisation de signature.
- 3.0 Terrain – Martel/Lévesque – Option – Autorisation de signature.
- 4.0 Achat d'équipements incendie.
- 5.0 Engagement – Directeur incendie/Préposé aux eaux potable et usées.
- 6.0 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires :
 - 6.1 M. Jacques Gauthier – 120, rue de Méribel – 7591-73-6723;
 - 6.2 Mme Johanne Gravel/M. Mario Tremblay – 116, rue de Méribel – 7591-73-4225;
 - 6.3 Mme Nadia Martin/M. Dominic Bolduc – 126, rue de Banff – 7590-46-1684;
 - 6.4 Mme Isabelle Champagne/M. Paul Jean – 112, 1er chemin du lac Clair – 6187-96-2241;
 - 6.5 Maçonnerie Thibeault Itée – 109, rue de Tremblant – 7690-05-5367.
- 7.0 Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
 - 7.1 Mme Julie Dufresne/M. Jean-François Boivin – 14, rue d'Innsbruck – 7690-27-9222;

- 7.2 Mme Pauline Bouchard – 68, rue d'Innsbruck – 7690-17-3340;
- 7.3 2842-0115 Québec inc. – 90 à 96, chemin du Valinouët – 7591-90-3022;
- 7.4 Mme Jocelyne Boivin – 34, rue d'Innsbruck – 7690-27-7010.
- 8.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 13^e jour du mois de novembre 2020.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

287-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 novembre 2020, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Terrains – Rue Mercier – Promesse de vente – Autorisation de signature.
- 3.0 Terrain – Martel/Lévesque – Option – Autorisation de signature.
- 4.0 Achat d'équipements incendie.
- 5.0 Engagement – Directeur incendie/Préposé aux eaux potable et usées.
- 6.0 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires :
 - 6.1 M. Jacques Gauthier – 120, rue de Méribel – 7591-73-6723;
 - 6.2 Mme Johanne Gravel/M. Mario Tremblay – 116, rue de Méribel – 7591-73-4225;
 - 6.3 Mme Nadia Martin/M. Dominic Bolduc – 126, rue de Banff – 7590-46-1684;
 - 6.4 Mme Isabelle Champagne/M. Paul Jean – 112, 1er chemin du lac Clair – 6187-96-2241;
 - 6.5 Maçonnerie Thibeault Itée – 109, rue de Tremblant – 7690-05-5367.
- 7.0 Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
 - 7.1 Mme Julie Dufresne/M. Jean-François Boivin – 14, rue d'Innsbruck – 7690-27-9222;
 - 7.2 Mme Pauline Bouchard – 68, rue d'Innsbruck – 7690-17-3340;
 - 7.3 2842-0115 Québec inc. – 90 à 96, chemin du Valinouët – 7591-90-3022;
 - 7.4 Mme Jocelyne Boivin – 34, rue d'Innsbruck – 7690-27-7010.
- 8.0 Période de questions.

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 novembre 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

288-2020

Terrains – Rue Mercier – Promesse de vente – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, une promesse de vente d'un terrain appartenant à 9230-6760 Québec inc. (ou son représentant) au prix unitaire de .65\$/pi² (ou 7\$/m²). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

289-2020

Terrain – Martel/Lévesque – Option – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte accordant à M. Boris Tremblay (ou à la personne morale qu'il désignera pour lui permettre d'y construire le projet de dépanneur déjà déposé) une option d'achat valide jusqu'au 31 mars 2021 pour le terrain situé à l'intersection du boulevard Martel/chemin Lévesque au prix représentant les coûts directs et indirects associés à ce terrain. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

290-2020

Achat d'équipements incendie.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'équipements pour le service incendie et accepte les propositions de Boivin & Gauvin au montant de 2012,06 \$ et de L'Arsenal au montant de 6 109,78 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

291-2020

Demande de dérogation mineure – M. Jacques Gauthier – 120, rue de Méribel – Position préliminaire – 7591-73-6723.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de M. Jacques Gauthier, du 120, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 1.09 mètre dans la marge latérale ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 23-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 décembre 2020 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Jacques Gauthier, du 120, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 1.09 mètre dans la marge latérale ouest de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

292-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay – 116, rue de Méribel – Position préliminaire – 7591-73-4225.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay, du 116, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 3.79 mètres dans la marge latérale est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 24-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 décembre 2020 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay, du 116, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 3.79 mètres dans la marge latérale est de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

293-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc – 126, rue de Banff – Position préliminaire – 7590-46-1684.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc, du 126, rue de Banff, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui empiète de 3.82 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 22-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 décembre 2020 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc, du 126, rue de Banff, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui empiète de 3.82 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

294-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean – 112, 1^{er} chemin du lac Clair – Position préliminaire – 6187-96-2241.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 30 octobre 2020 de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 20-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 décembre 2020 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois
Mme le maire Catherine Morissette

CONTRE: Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Paul Pineault

Adoptée à la majorité des membres du conseil.

295-2020

Demande de dérogation mineure – Maçonnerie Thibeault Itée – 109, rue de Tremblant – Position préliminaire – 7690-05-5367.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 30 octobre 2020 de Maçonnerie Thibeault Itée, du 109, rue de Tremblant, visant à permettre la construction d'un bâtiment principal qui empiéterait :

- de 4.5 mètres dans la marge arrière de 7.5 mètres;
- et de 3.5 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 21-2020 le refus de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 7 décembre 2020 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de Maçonnerie Thibeault Itée, du 109, rue de Tremblant, visant à permettre la construction d'un bâtiment principal qui empiéterait de 4.5 mètres dans la marge arrière de 7.5 mètres et de 3.5 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

296-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Pauline Bouchard – 68, rue d'Innsbruck – Position finale – 7690-17-3340.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue de Mme Pauline Bouchard, du 68, rue d'Innsbruck, visant à régulariser l'implantation :

- d'un garage qui empiète de 1.93 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- d'un garage en cour avant, alors que ce n'est autorisé qu'en cours latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 12-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 252-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que jusqu'à la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Pauline Bouchard, du 68, rue d'Innsbruck, en régularisant l'implantation:

- d'un garage qui empiète de 1.93 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- d'un garage en cour avant, alors que ce n'est autorisé qu'en cours latérales ou arrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

297-2020

Demande de dérogation mineure – 2848-0115 Québec inc. – 90-96, route du Valinouët – Position finale – 7591-90-3022.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue de 2842-0115 Québec inc., du 90-96, route du Valinouët, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 2.69 mètres dans la marge avant de 10 mètres;
- qui empiète de 1.49 mètre dans la marge arrière de 8 mètres;
- dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 12 degrés à celui maximum de 10 degrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 11-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 253-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que jusqu'à la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de de 2842-0115 Québec inc., du 90-96, route du Valinouët, en régularisant l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 2.69 mètres dans la marge avant de 10 mètres;
- qui empiète de 1.49 mètre dans la marge arrière de 8 mètres;
- dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 12 degrés à celui maximum de 10 degrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

298-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Jocelyne Boivin – 34, rue d'Innsbruck – Position finale – 7690-27-7010.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 13 octobre 2020 de Mme Jocelyne Boivin, du 34, rue d'Innsbruck, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 1.3 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- et dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 10 degrés à celui maximum de 10 degrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 17-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 268-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que jusqu'à la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Jocelyne Boivin, du 34, rue d'Innsbruck, en régularisant l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 1.3 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- et dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 10 degrés à celui maximum de 10 degrés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 21).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**